



Appel du parquet suite à relaxe

Par **ibisdulac**, le **23/11/2009** à **18:22**

Bonjour,

Au Pénal avec plusieurs parties civiles, j'ai été RELAXE. Comme il y avait des tiers "responsables" -Assureurs-, le Président du tribunal à annoncé par le même jugement qu'une audience au CIVIL aurait lieu le 10/02/2010.

Le Parquet à fait appel du jugement de relaxe (il avait requit 6 mois avec sursit).

Et-ce que l'appel suspend ou annule la cession au civil?

Merci pour votre réponse avisée.